

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE
Le 8 avril 2011**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Fronteer Gold Inc. (FRG)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Fronteer Gold Inc. (« Fronteer Gold ») a annoncé le 30 mars 2011 qu'une majorité de ses actionnaires a approuvé le plan d'arrangement, en vertu duquel Newmont Mining Corporation acquerra toutes les actions émises et en circulation de Fronteer Gold. Selon les modalités du plan d'arrangement, les actionnaires de Fronteer Gold recevront 14,00\$CA en espèces et 0,25 action ordinaire de la nouvelle compagnie nommée Pilot Gold, qui se négociera sous le symbole PLG, pour chaque action de Fronteer Gold détenue.

À la fermeture du marché le vendredi 8 avril 2011, les actions ordinaires de Fronteer Gold seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto, et les actions ordinaires de Pilot Gold commenceront à être négociées à l'ouverture du marché le lundi 11 avril 2011.

Fronteer Gold Inc. (FRG)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Fronteer Gold seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 11 avril 2011**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **FRG deviendra FRG1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**

- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **1 400,00 \$CA et 25 actions ordinaires de Pilot Gold (PLG)**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** **Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats**
- **CUSIP :** **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options FRG seront transférées à la classe d'options FRG1 qui constitue le nouveau livrable. **Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée.** Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Fronteer Gold Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après le plan d'arrangement
5,00 \$	FRG	FRG1
6,00 \$	FRG	FRG1
7,00 \$	FRG	FRG1
8,00 \$	FRG	FRG1
9,00 \$	FRG	FRG1
10,00 \$	FRG	FRG1
11,00 \$	FRG	FRG1
12,00 \$	FRG	FRG1
13,00 \$	FRG	FRG1
14,00 \$	FRG	FRG1
15,00 \$	FRG	FRG1
16,00 \$	FRG	FRG1

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 066-2011